



Point 3.1.

Namur, le mercredi 31 août 2022

Monsieur Maxime PREVOT
Bourgmestre
Madame Laurence LEPRINCE
Directrice générale de la Ville de
Namur

Concerne : Inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil de la Zone de Police du 06 septembre 2022

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Puis-je vous demander d'inscrire ce point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil de la Zone de Police du 06 septembre 2022?

Quelle politique de lutte contre la mendicité à Namur

Monsieur le Bourgmestre,

Nous avons pu prendre connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre sortie de la fin août sur la volonté exprimée de durcir le ton vis-à-vis de la mendicité « agressive et envahissante ».

De nombreuses personnes nous ont également fait part de leur constat concernant la présence accrue de mendiants dans les rues de notre Ville ou dans d'autres lieux inappropriés (entrées de certains commerces, banques ou immeubles) et de leur manière trop souvent agressive de s'adresser à eux.

Je sais que les avis divergent dans cette assemblée mais nous, nous saluons évidemment le discours, attendu depuis de nombreux mois par les citoyens namurois tant commerçants qu'habitants, touristes et autres usagers de notre Ville.

Car, à l'instar d'autres noyaux urbains, la situation s'enlise à Namur malgré les efforts consentis au quotidien par les équipes de police et les différents services présents sur le terrain.

Une réaction s'imposait donc. Les règles du vivre ensemble doivent être respectées.

Au niveau du MR, nous regrettons les années perdues depuis l'instauration avortée du règlement mendicité porté par une partie de la majorité à l'époque.

Au MR nous sommes également demandeurs d'un travail dans les meilleurs délais pour modifier le règlement général de police afin qu'il permette davantage de moyens d'action tant pour notre police que pour les agents de la ville habilités à dresser des Sanctions administratives communales.

Nous nous réjouissons que notre demande de rencontre avec le procureur du Roi ait été entendue et ait déjà eu lieu car de ce côté-là, il y a un travail énorme à mener. Il faut que l'action de terrain de la police soit suivie de jugements efficaces et proportionnés.

Beaucoup de Namurois et de Namuroises n'acceptent plus une telle situation de tolérance vis-à-vis de comportements dérangeants, inciviques et agressifs. Cela n'a pas sa place.

Il faut que le discours et l'action soient coordonnés.

Comme déjà exprimé par le passé, nous soutiendrons toujours les initiatives portant à garantir davantage de sécurité au citoyens et à nos visiteurs.

Dès lors, Monsieur le Bourgmestre,

Pourriez-vous nous en dire davantage sur les actions prévues dans les prochaines semaines ?

Comment s'organisera cette présence policière accrue ?

Une évaluation des mesures prises sera-t-elle réalisée ? Si oui, à quel moment ?

Merci pour votre réponse.

Coraline ABSIL
Cheffe de groupe